Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

RAPPORT D'ACTIVITES CCAS DE SALLES 2024

Ville de SALLES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS de Salles
11, Allée du Champ de Foire
33770 SALLES
Tél. : 05 56 88 30 10
ccas@ville-de-salles.com

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Table des matières

INTRODUCTION 4
VIE DU SERVICE 4
1. Administrateurs 4
2. Equipe 5
3. Accueil de stagiaires 5
L'ACCUEIL DU PUBLIC 6
LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE 7
1. Activités 7
2. Vie de service 8
Organisation du service 8
Groupe Analyses de Pratiques 8
Temps conviviaux 8
Formations 9
3. Qualité de service 9
Visites à domicile 9
Projet ESMS Numérique 9
Heures de prévention individuelle 10
Les doublons 10
Adaptation du tarif plein du CCAS 10
1ère rencontre interprofessionnelle du domicile 11
L'AIDE ALIMENTAIRE 11
1. L'épicerie solidaire 12
2. Les colis alimentaires 16
3. Vie d'équipe 16
LES ANIMATIONS SOCIALES 17
1. Ateliers cuisine 17
2. Café papotage 17
3. Parenthèse culture 18
4. Divers 18
LES JARDINS FAMILIAUX 18
SENIORS 18
1. Repas des aînés 18
2. Conseil des sages 19
3. Animations seniors 21
DES SORTIES SPORTIVES 21

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

DES ATELIERS THEMATIQUES 21
4. Semaine bleue 22
5. Monalisa 23
L'organisation 23
La communication 24
La formation des bénévoles 24
La mobilisation des bénévoles 24
Les moments conviviaux 24
6. Forum du maintien à domicile 25
LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES 25
L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL 26
1. Le service logement 26
2. Le logement temporaire 27
3. La domiciliation 27
4. L'aide sociale légale 27
5. Les aides facultatives 28
Les chèques services 28
Les coupons sport 28
L'aide au bois 28
Les aides financières 29
POINT RELAIS CAF 29
LES PERMANENCES 30
PERSPECTIVES 2025 31

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

INTRODUCTION

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif, rattaché à la commune. Il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale municipale. Le CCAS de Salles s'inscrit pleinement dans l'organisation de la ville, même s'il a une existence administrative et financière distincte de la commune. Le CCAS est géré par un Conseil d'Administration constitué paritairement d'élus locaux désignés par le Conseil Municipal et de personnes qualifiées dans le secteur de l'action sociale, nommées par le Maire.

Le CCAS propose un accompagnement social, administratif, budgétaire aux Sallois qui en ont besoin et plus particulièrement auprès des personnes âgées, des personnes en situation de précarité ou de handicap. Le CCAS, dont le rôle majeur est de recevoir, écouter, conseiller et orienter les usagers sur leurs démarches relatives au domaine social, propose également des aides qui peuvent être matérielles, alimentaires mais aussi administratives pour faciliter l'accès aux droits. En 2023, afin de donner de la visibilité à son action, un livret d'accompagnement social a été publié (le consulter). Ce livret s'inscrit pleinement dans l'une des orientations du projet social de territoire qui découle de l'analyse des besoins sociaux réalisée en 2022.

Le CCAS porte également un Service d'Aide et d'Accompagnement à domicile (Établissement social et médico-social - ESMS). Crée en 1996, le SAD du CCAS de Salles a su évoluer et s'adapter aux besoins des bénéficiaires. Il occupe aujourd'hui une place prépondérante dans le paysage du maintien à domicile sur la commune. Le Service est membre du Réseau Public Départemental d'Aide à Domicile (RPDAD) créé par l'Union Départementale des CCAS de Gironde (UDCCAS 33). Le RPDAD regroupe 33 services publics de Gironde. Il est autorisé par le Conseil Départemental et habilité à l'aide sociale, ce qui permet de garantir une qualité de prestations aux personnes âgées et / ou en situation de handicap

VIE DU SERVICE

1. Administrateurs

Au 31 Décembre 2024, le Conseil d'Administration est composé de :

- Bruno BUREAU Maire, Président de Droit,
- Sylvie DUFOURCQ, Vice-Présidente,
- Anne Marie MOREIRA conseillère municipale déléguée à la solidarité,
- Jean Pierre POUMEYRAU conseiller municipal délégué aux seniors,
- Patrice JOUBERT, élu de l'opposition
- Jean-Michel DORNON, élu de l'opposition
- Gaëlle GAGO ALIU (Mission Locale), représentante des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions ;
- Natacha BELOUGNE (Association Domicile Santé) représentant des associations familiales ;
- Nadine GOUARD (APAJH) et Marie Christine SACAU (ADAPEI 33) représentantes des associations de personnes en situation de handicap du Département.
- SAPHORES Jean Louis (CFDT Retraité de la Gironde), Représentant des associations représentantes des personnes âgées

En 2024, le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois et a délibéré sur 37 sujets. Parallèlement au Conseil d'Administration, la commission permanente s'est réunie 4 fois pour statuer sur l'attribution d'aides facultatives.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

2. Equipe

Au 31 Décembre 2024, l'équipe du CCAS était composée de la manière suivante :

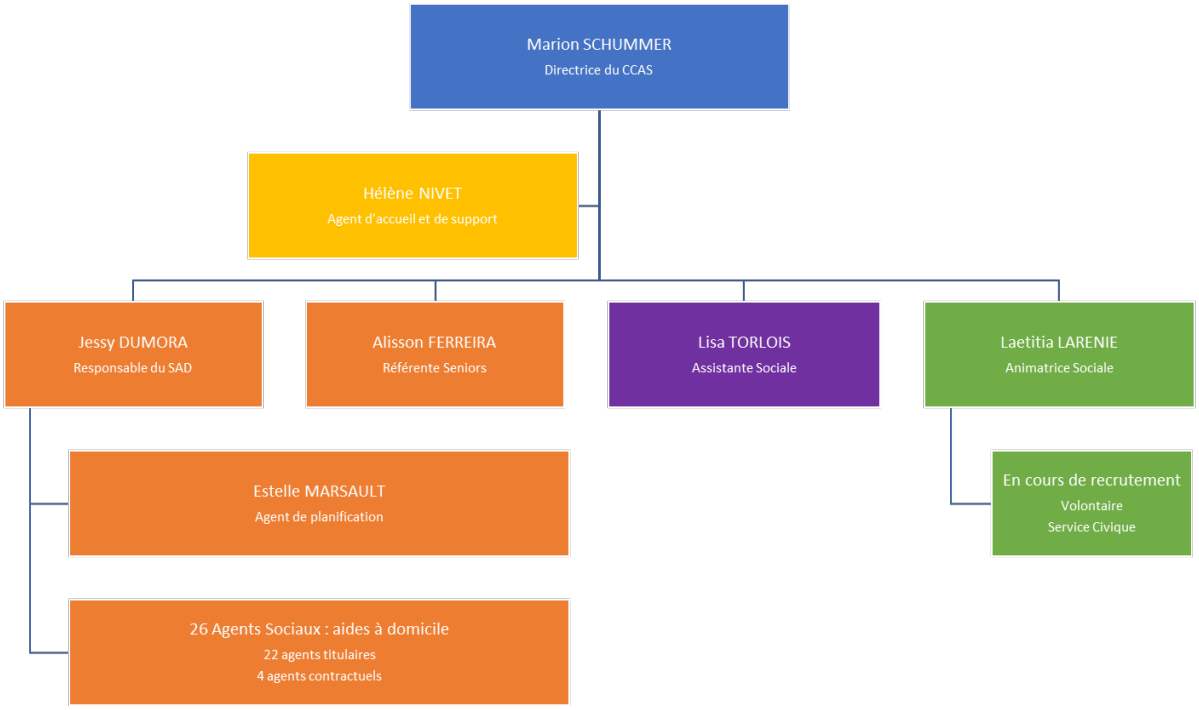

La structuration de l'équipe reste identique à 2023. Au cours de l'année le CCAS a accueilli 2 volontaires en service civique (Chloé CANO et Charlotte TONIN-KHALDI).

3. Accueil de stagiaires

L'insertion des jeunes et des personnes éloignées de l'emploi est l'une des missions socles des CCAS. C'est pour cela que le CCAS accueille les lundis, mardis et mercredis, la Mission Locale depuis plus d'une vingtaine d'années. Cette permanence est à destination des jeunes de 16 à 25 ans afin de les aider dans leurs démarches relatives à l'emploi, à la formation et qu'ils puissent ainsi bénéficier d'un accompagnement socioprofessionnel adapté.

Tout comme les précédentes années, le CCAS s'engage pleinement dans l'insertion des jeunes en accueillant des stagiaires

Le CCAS a accueilli 4 stagiaires à différentes dates :

- Du 18 au 29 mars, du 10 au 21 juin et du 26 août au 13 septembre : Mme Ougier Alexia
- Les 2 et 3 mai : Mme Firon Aurore
- Du 24 juin au 05 juillet : Mme Touzet Ophélie
- Les 19 et 20 septembre : Catherine Moissonnier

Le SAD a également accueilli deux stagiaires :

- Ilona SASSI, étudiante en seconde du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins Service à la Personne (ASSP) auprès des aides à domicile du 10/06/2024 au 07/07/2024
- Lou-Anne COUGET, élève de 3ème au collège de Salles, en stage d'observation avec les agents administratifs du 25/11/2024 au 29/11/2024.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

L'ACCUEIL DU PUBLIC

L'accueil est considéré comme étant l'une des missions principales du Centre Communal d'Action Sociale. L'agent d'accueil est en mesure d'identifier et de qualifier toute demande afin d'y apporter l'aide nécessaire notamment en orientant les usagers vers les services compétents.

Pour l'année 2024, le CCAS a accueilli **8 388 personnes**. L'accueil physique et téléphonique est équitablement réparti sur l'année. Tout comme les modalités d'accueil physique et téléphonique, les fréquentations du CCAS dans la journée sont assez bien réparties avec un peu plus d'affluence le matin.

Des disparités existent cependant en fonction des jours de la semaine. Nous constatons une fréquentation plus importante les mardis et jeudis due à plusieurs facteurs : le mardi et le jeudi sont des jours de permanences des partenaires : Mission Locale et MDS notamment. De plus, le jeudi est le jour du marché augmentant ainsi la fréquentation physique en matinée.

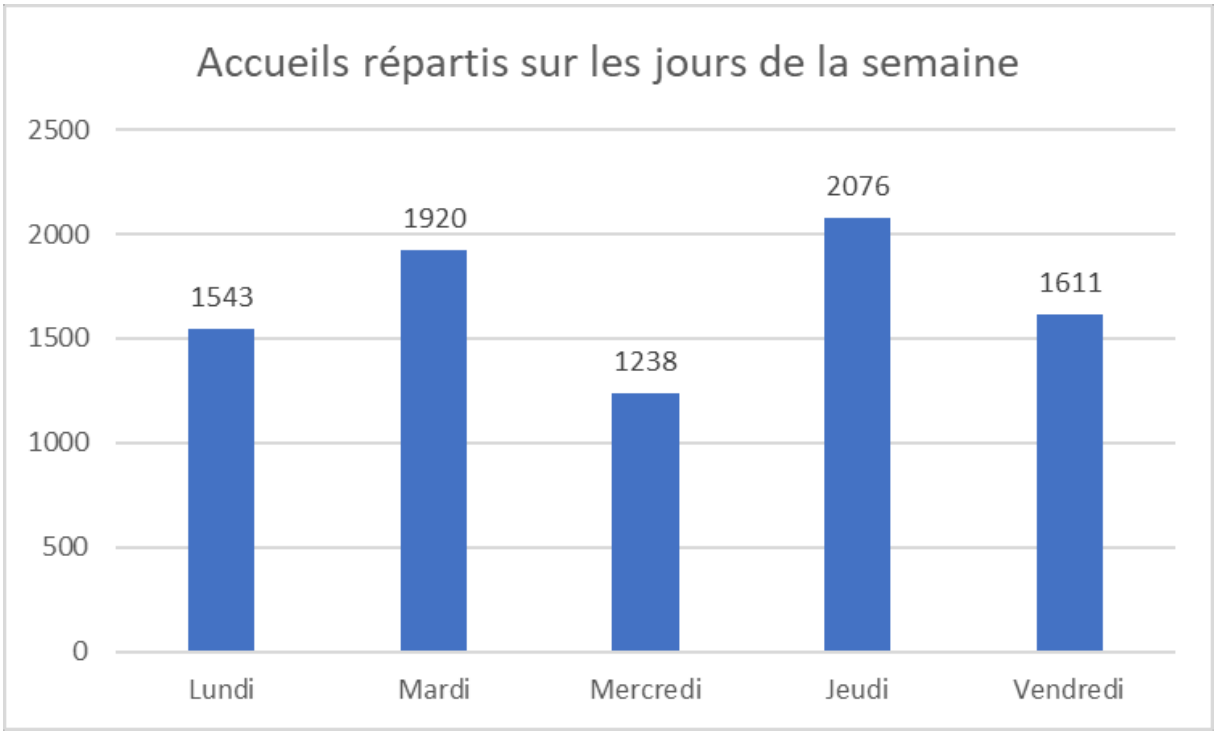

Le SAD représente la majorité des accueils avec **4 056 accueils** (appels ou passages physiques). L'action sociale (assistante sociale, animations sociales, seniors, aide alimentaire, domiciliations) représente **2 708 des accueils** du CCAS. Enfin, les permanences des différents partenaires (Mission Locale, MDS, Solidarité femmes bassin, PCB...) représente **577 accueils** sur l'année. Le CCAS est également identifié par le public pour toute information générale, représentant **1 255 accueils** sur l'année.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

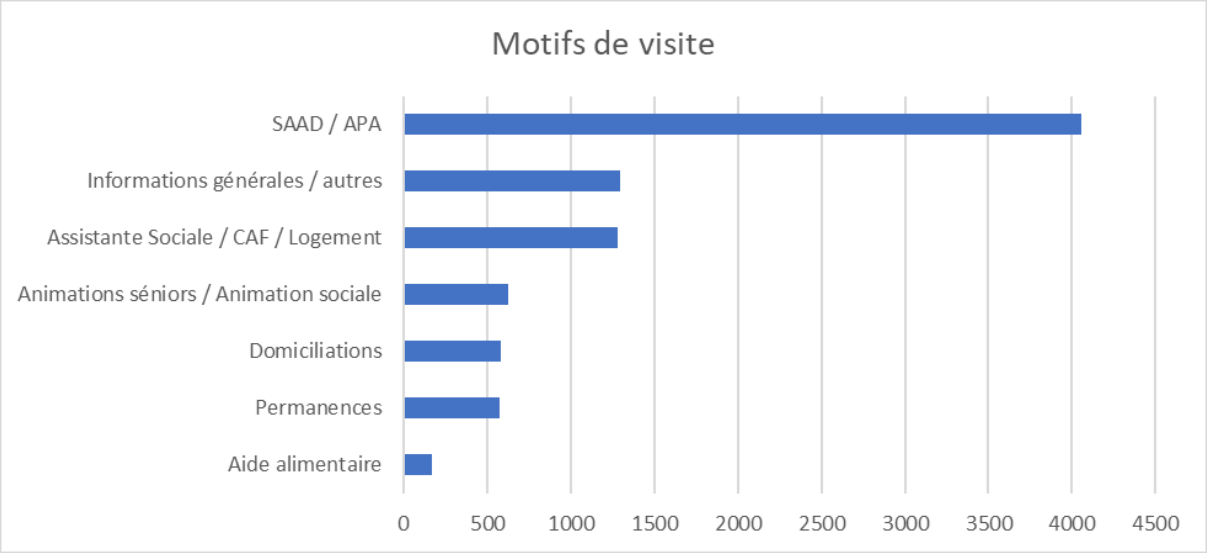

Au cours de l'année, l'agent d'accueil a effectué une journée d'information auprès de France Service situé à La Poste de Salles. Cette formation a été particulièrement bénéfique pour pouvoir orienter au mieux le public vers ce service.

LE SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

1. Activités

Le service d'aide à domicile intervient sur les communes de Salles et Lugos (11 bénéficiaires habitent Lugos), la commune est répartie en 8 secteurs.

En 2024, le service d'aide à domicile compte **139 bénéficiaires** dont :

- 118 avec une prise en charge APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- 4 avec une prise en charge PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- 7 avec une prise en charge caisses de retraite
- 10 sans prise en charge.

Cela représente **27 156h30** pour l'année dont :

- 22 853h30 : APA Gironde (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- 1 572h30 : PCH (Prestation de Compensation du Handicap)
- 1 633h30 : Tarif plein CCAS
- 829h45 : Heures de prévention individuelle
- 167h15 : Caisses de retraite
- 91h15 : APA Bouches-du Rhône
- 8h45 : au tarif social du CCAS

Le service a vu son nombre d'heures augmenter durant l'année. Le recrutement, l'acceptation de nouveaux dossiers et l'augmentation des plans en cours ont permis de revoir à la hausse les heures.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

2. Vie de service

Organisation du service

Au 31 décembre 2024, le service compte 26 aides à domicile (22 titulaires et 4 contractuelles). En 2024, le SAD a pu recruter plusieurs contractuelles sur les périodes les plus tendues (période estivale et de fin d'année).

En 2024, le service a été particulièrement touché par le décès d'une collègue aide à domicile. L'ensemble des agents adresse leurs plus amicales pensées à sa famille et ses amis.

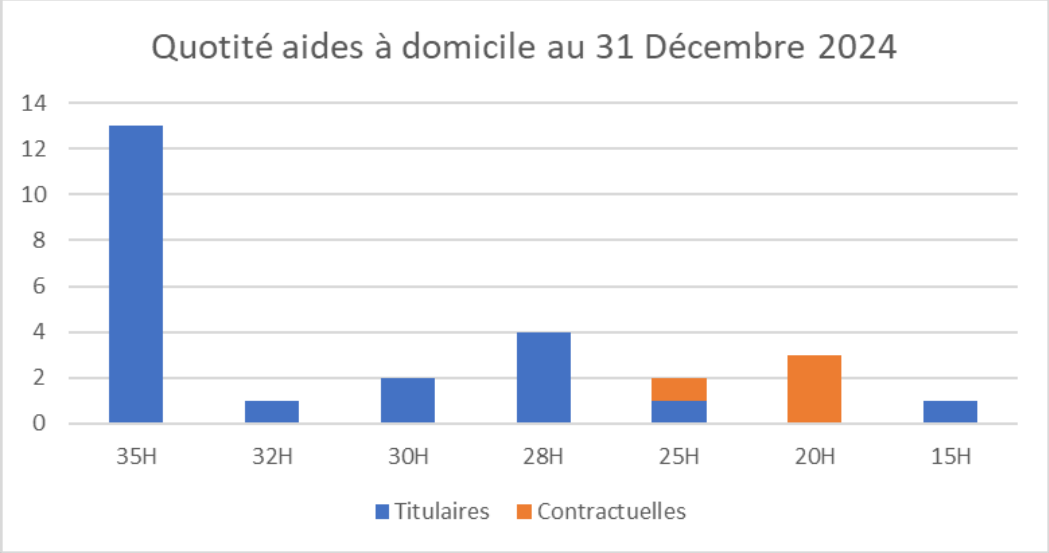

Le SAD reste donc le service le plus important en termes de personnel. Trois agents administratifs à 35H complètent l'équipe des aides à domicile :

- Jessy DUMORA : Responsable du SAD
- Alisson FERREIRA : Référente seniors
- Estelle MARSAULT : Agent de planification

Groupe Analyses de Pratiques

Chaque année, les aides à domicile participent à des groupes d'analyses de pratiques. Ces réunions de 2h sont animées par un psychologue tous les deux mois. Les agents sont répartis dans deux groupes. Ces temps facilitent les échanges sur leurs pratiques et les situations qu'elles rencontrent dans leur quotidien, en dehors de l'accompagnement proposé par le service. Il peut parfois être abordés des thématiques selon leur demande. Les groupes d'analyses de pratiques sont renouvelés sur l'année 2025 à la même fréquence avec un nouvel intervenant.

Temps conviviaux

Une soirée pour les fêtes de fin d'année a été organisée afin de partager un moment convivial avec les aides à domicile ainsi que les agents administratifs. Un cadeau a été offert à l'ensemble des agents. Cette formule de rassemblement a été appréciée par tous. Ils permettent à tous de se retrouver dans un autre contexte professionnel et de consolider la cohésion d'équipe.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Formations

Tout au long de l'année, les agents sont amenés à poursuivre leur parcours de formation. Les souhaits des agents sont recensés tout au long de l'année et lors des entretiens professionnels annuels.

Sur le secteur, différents organismes en proposent : le RPDAD, le CNFPT, le GRETA, l'OAREIL, le Pôle Santé d'Arcachon, Formation E Digital.... Grâce à ces propositions de formations locales/délocalisées (voire même en format digital), les aides à domicile peuvent s'y rendre plus facilement et plus régulièrement au cours de l'année.

Ces formations professionnalisantes permettent aux agents de rencontrer d'autres aides à domicile des secteurs proches, facilitant l'échange des pratiques et la création d'un réseau. Chaque aide à domicile a participé à au moins une formation au cours de l'année.

En 2024, nous comptabilisons 634h30 de temps passé en formation pour les aides à domicile.

3. Qualité de service

Visites à domicile

Depuis la nouvelle organisation du service avec la création du poste de référente seniors, différentes visites à domicile sont organisées tout au long de l'année :

- Des visites à domicile pour les bénéficiaires déjà présents sur le service qui permettent de mettre à jour leur dossier administratif et faire le point avec eux sur le bon fonctionnement des interventions mises en place.
- Des visites à domicile pour les nouveaux bénéficiaires qui permettent de les rencontrer afin d'adapter les interventions selon leurs besoins.
- Des visites de coordination. Ces visites sont faites par la référente seniors en binôme avec la responsable du service. Elles s'effectuent à la demande des bénéficiaires ou des intervenantes. Elles permettent de rappeler le cadre. À la suite de ces rencontres, des réunions de coordination sont organisées afin de faciliter les interventions des aides à domicile.

En 2024, 53 visites ont été réalisées et vont se poursuivre sur l'année 2025.

Projet ESMS Numérique

Le Projet ESMS Numérique a pour objectif de généraliser l'utilisation du Dossier Usager Informatisé (DUI) dans les Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux (ESSMS), pour les personnes accompagnées et les professionnels. Il repose sur le déploiement d'un DUI pour chaque personne accompagnée. Cet outil informatique sécurisé permet de recueillir toutes les données et écrits professionnels pour recenser les besoins d'une personne afin de faciliter la création, la mise en place et l'évaluation de son plan personnalisé d'accompagnement.

En 2024, le service a déployé cet outil informatique par l'utilisation d'un nouveau logiciel, Arcad, en lien avec notre logiciel métier (Apologic). Pour pouvoir constituer le dossier de chaque bénéficiaire, nous avons fait appel aux agents de terrain. L'utilisation des heures de prévention individuelle a permis aux aides à domicile d'aider les bénéficiaires à répondre à un questionnaire afin de recenser leur projet personnalisé d'accompagnement. Il était nécessaire de pouvoir récupérer les documents d'identité de chaque bénéficiaire afin de qualifier leur identité pour être en conformité avec le dispositif de l'ESMS Numérique.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Par la suite, nous avons saisi les questionnaires pour rédiger les projets personnalisés et qualifier les identités de la totalité des bénéficiaires du service via le logiciel Arcad.

Sur le terrain, cela a représenté une utilisation d'environ 50 heures de temps de prévention individuelle avec la mobilisation de l'ensemble des aides à domicile.

Au niveau du traitement informatique, trois agents administratifs ont été mobilisés pour un total de 280 heures.

Heures de prévention individuelle

Dans la continuité de la démarche qualité de 2023, les heures de prévention individuelle ont considérablement augmenté, avec un total de 829h45 en 2024. Au total, 57 bénéficiaires ont eu accès à ces heures, avec l'engagement de 22 agents.

Cette hausse s'explique par une mise en place de ce dispositif fin 2023 mais aussi car elles sont appréciées autant par les bénéficiaires que par les aides à domicile.

Les doublons

Le SAD du CCAS met au cœur de son engagement la qualité de service envers ses bénéficiaires mais aussi la qualité de vie au travail. Dans cet objectif, il met en place régulièrement des doublons (c'est à dire une intervention en binôme auprès d'un bénéficiaire). Ces doublons ont pour objectif de :

- Faciliter le tuilage en cas de remplacement notamment lors de recrutement de contractuels. Les contractuels recrutés pendant les périodes tendues ont pu bénéficier de 2 semaines de doublons.
- Faire connaitre le maximum de bénéficiaires au maximum d'agents pour faciliter les remplacements, les interventions sur le temps d'astreinte ou le partage de pratiques professionnelles.
- Faciliter l'intervention chez les bénéficiaires les plus complexes. Outre le partage de pratiques professionnelles, ces doublons permettent aussi de diminuer la pénibilité de certains actes pour les situations les plus difficiles.

En 2024, 123h30 de doublons ont été réalisées.

Adaptation du tarif plein du CCAS

Depuis la délibération du 08 février 2022, le CCAS propose des tarifs sociaux et très sociaux. Cette mise en place de tarifications spécifiques correspond à une aide à la prise en charge du tarif plein pour les bénéficiaires d'une aide à domicile autorisant le dépassement d'heures. Certains usagers peuvent ainsi faire une demande de complément d'heures en supplément du plan d'aide APA du Département. Cette prise en charge est accordée sous réserve d'une étude du budget de la personne par l'assistante sociale du CCAS et est validée par la Commission Permanente.

Le tarif sans prise en charge, dit "tarif CCAS" a été réévalué au 1er avril 2024 à hauteur de 25€/heure en semaine et 31€/heure les dimanches et jours fériés. Les tarifs sociaux et très sociaux ont également été réévalués à cette même date.

- Le tarif social est de 12.50€/heure en semaine et 18.50€/heure les dimanches et jours fériés.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

- Le tarif très social est de 6.25€/heure en semaine et 12.25€/heure les dimanches et jours fériés.

En 2024, le SAD a octroyé la tarification sociale pour un bénéficiaire représentant 8h45.

1ère rencontre interprofessionnelle du domicile

Les CCAS du Val de l'Eyre ont organisé le 13 Juin, la première rencontre interprofessionnelle du domicile. L'occasion pour 50 professionnels du soin, professionnels du maintien à domicile et de la vie quotidienne, mais aussi des bénévoles Monalisa de se réunir autour d'une thématique commune “l'isolement des personnes âgées”.

La rencontre a débuté par un apéritif dinatoire qui a permis à tous ces professionnels d'échanger, de se rencontrer et de partager leurs coordonnées. Puis les invités ont pris place au cinéma pour découvrir le film : "un jour tu vieilliras..." projeté en présence du réalisateur Edouard CARRION et de Boris CALLEN, référent Monalisa Gironde.

Le débat qui a suivi le film était riche et sincère, il a permis un réel échange et un partage d'expérience entre tous ces acteurs du domicile. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la CTG mais aussi dans le cadre de la semaine départementale de lutte contre l'isolement des personnes âgées.

L’AIDE ALIMENTAIRE

La CCAS propose une aide alimentaire portée aux personnes en difficultés sur prescription des travailleurs sociaux depuis de très nombreuses années, par la distribution de colis gratuits ou en donnant l’accès à l’épicerie solidaire.

L’aide alimentaire permet d’obtenir des produits alimentaires et non alimentaires gratuitement ou à moindre coût. Au-delà de cette aide alimentaire, la Maison Aquilino est un lieu d’accueil, d’écoute, de rencontre, luttant contre l’isolement, notamment, grâce aux ateliers et aux actions qui sont proposés et auxquels les bénéficiaires doivent participer.

Une équipe de bénévoles est présente à nos côtés, actuellement ils sont quinze à se répartir les différentes tâches permettant le bon déroulement de cette mission. L’équipe du CCAS poursuit l’accueil de jeunes en service civique. Leur mission est de venir en appui à l’animatrice sociale du CCAS pour une durée de 8 mois. En 2024, nous avons reçu 2 services civiques, Chloé CANO de novembre 2023 à juillet 2024. Charlotte TONIN a ensuite été recruté en Septembre. Elle a achevé sa mission en Novembre suite à une opportunité professionnelle durable.

La commune de Lugos bénéficie d’une convention pour que ses administrés puissent accéder à l’Epicerie Solidaire et au colis gratuit. La commune de Saint Magne bénéficie, quant à elle, uniquement d’une convention dans le cadre de la distribution des colis gratuits.

Pour accéder à l’aide alimentaire, une évaluation sociale et budgétaire de la famille est effectuée par le travailleur social de référence. Un imprimé CASU est transmis au CCAS, accompagné des pièces justificatives, afin de comprendre au mieux la situation du bénéficiaire et d’apporter l’aide la plus adaptée. Lors de cette évaluation, une convention est signée afin de formaliser les engagements de chacun (CCAS comme bénéficiaire).

L’accès à l’aide alimentaire se fait sous conditions de ressources selon le montant du reste à vivre journalier par personne. Ce reste à vivre ne doit pas dépasser 7€ pour le colis gratuit et 10 € pour

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

l'épicerie solidaire. A titre dérogatoire et sous couvert d'une évaluation sociale faite par l'assistante sociale, la commission permanente du CCAS pourra statuer sur l'attribution d'une aide alimentaire pour les familles dépassant ce seuil.

L'accès à l'Epicerie ou au colis alimentaire gratuit est valable 3 mois, renouvelable 1 fois. Toutefois, à titre dérogatoire et sous couvert d'une évaluation sociale faite par l'Assistante sociale, la Commission permanente du CCAS pourra statuer sur la prolongation du dispositif d'aide alimentaire.

Face à la pénurie de produits frais à la banque alimentaire pour la préparation des colis gratuits, nous avons accordés le cumul des aides alimentaires.

1. L'épicerie solidaire

L'Épicerie « Le panier de l'Eyre » fonctionne depuis juillet 2010 et propose des produits de première nécessité, alimentaires et non alimentaires. L'Epicerie Solidaire se présente comme un commerce de proximité classique, et permet à des publics en difficulté de réaliser leurs courses et de choisir les produits qu'ils souhaitent consommer à des prix établis entre 15% et 50% de la valeur marchande habituelle.

- Produits issus des dons ou de la banque alimentaire : 15% de la valeur marchande ;
- Fruits et Légumes : 20 % de la valeur marchande ;
- Produits secs : 30% de la valeur marchande ;
- Produits frais : 30% de la valeur marchande ;
- Produits non alimentaires (hygiène, entretien, animaux...) : 50% de la valeur marchande.

L'Epicerie Solidaire est ouverte les mardis après-midi de 14h à 16h et les vendredis de 10h à 12h. Les bénéficiaires doivent venir de manière régulière à l'Epicerie Solidaire, maximum une fois par semaine et au minimum tous les 15 jours. Les bénéficiaires disposent d'un montant mensuel maximum à dépenser au sein de l'Epicerie. Ce montant est calculé selon la composition familiale. Le montant socle mensuel pour une personne seule est de 25€ auxquels viennent se rajouter :

- 10€ pour chaque personne supplémentaire de plus de 11 ans dans le foyer.
- 6€ pour chaque personne supplémentaire de moins de 11 ans dans le foyer.

Si la personne bénéficie du cumul des aides alimentaires, le budget mensuel accordé a été réévalué à 15€ pour une personne seule auxquels viennent se rajouter :

- 5€ pour chaque personne supplémentaire de plus de 11 ans dans le foyer.
- 3€ pour chaque personne supplémentaire de moins de 11 ans dans le foyer.

Les principaux fournisseurs de l'épicerie solidaire sont le Leclerc de Mios et la Banque Alimentaire de Bordeaux. Pour l'approvisionnement en fruits et légumes, un partenariat avec « Aux 4 saisons » à Lugos, a été mis en place fin 2023. La maraîchère en agriculture biologique installée sur la commune de Salles et qui participe aux jardins familiaux, fournit également des légumes bio à l'épicerie. Un partenariat avec Dons Solidaires est toujours en cours pour réapprovisionner l'épicerie en produits d'hygiène et d'entretien.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Le CCAS souhaite maintenir sa participation aux rencontres initiées par le Conseil Départemental. En effet, elles apportent une véritable plus-value à nos actions auprès des bénéficiaires grâce aux échanges de pratiques. C'est un lieu de rencontre pour les professionnels du secteur.

L'épicerie solidaire appartient également au réseau des épiceries solidaires ANDES, et bénéficie à ce titre de l'enveloppe du CNES et nouveauté 2024 de l'enveloppe du FAAD. Le CCAS participe aux rencontres et aux formations du réseau des épiceries solidaires afin de poursuivre les échanges de pratiques pour mieux les enrichir et former son équipe de bénévoles. Cette année, le CCAS de Salles était en charge d'accueillir la rencontre régionale dans sa commune le 17 juin. Une visite du Panier de l'Eyre a clôturé cette journée. La rencontre départementale était organisée à Lormont au mois de décembre. ANDES propose depuis cette année une nouvelle formation « Ma Liberté de Manger » à laquelle ont participé l'animatrice sociale et la volontaire service civique.

Statistiques du 01 Janvier au 31 Décembre 2024

Au cours de l'année 2024, 51 ménages ont bénéficié de l'Epicerie Solidaire représentant 118 personnes.

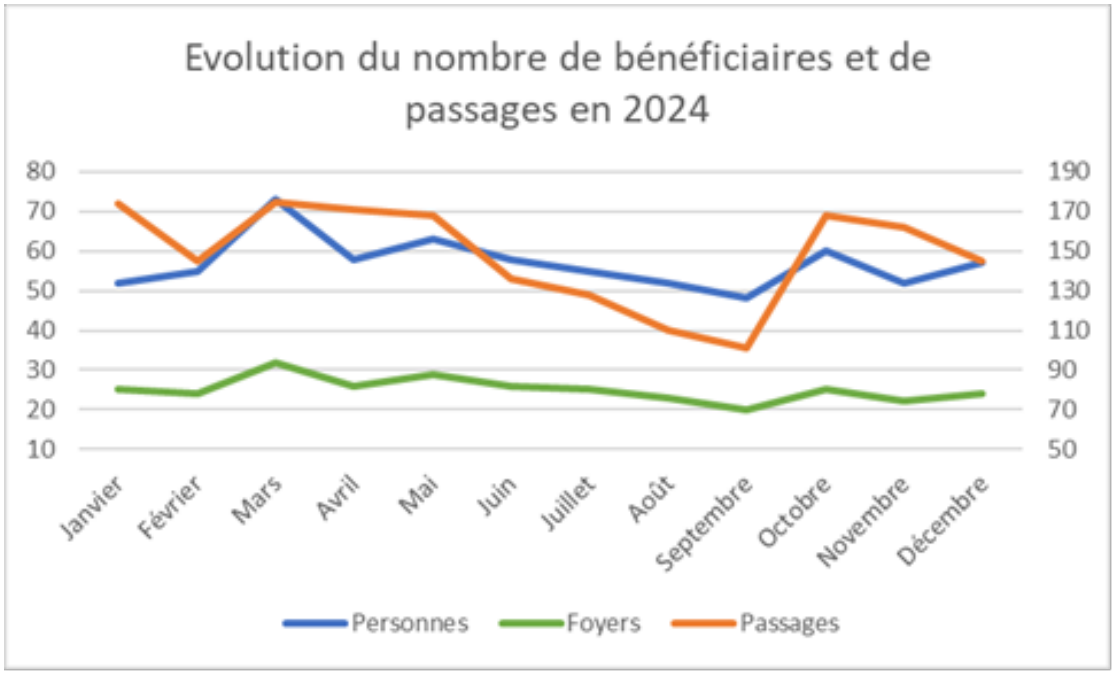

Le nombre de passages est en forte hausse en 2024 (1783 passages en 2024 contre 1472 en 2023). En 2022 comme en 2019, une forte chute du nombre de bénéficiaires à l'épicerie s'était faite sentir. Depuis, le nombre de bénéficiaires augmente chaque année (96 personnes en 2022 et 118 en 2024). Le graphique montre une chute de la fréquentation en été suivi d'un pic en septembre où l'on retrouve la même fréquentation que pendant l'hiver.

L'augmentation du nombre de personnes et de passages peut s'expliquer également par l'ouverture du double accès à l'aide alimentaire depuis début octobre 2023. En effet, au vu de la baisse très importante de produit frais fournis par la Banque Alimentaire de Bordeaux pour approvisionner les colis. Aussi, l'accès à l'épicerie solidaire a été octroyé aux bénéficiaires du colis gratuit à un tarif inférieur de celui pratiqué pour les foyers n'ayant accès qu'à l'épicerie (25€/mois pour une personne seule épicerie et 15€/mois pour une personne seule en double accès).

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Ventilation des familles :

Couples avec enfants	11 (22%)
Couples sans enfant	1 (2%)
Personnes seules avec enfants	19 (37%)
Personnes seules sans enfant	20 (39%)

Cette année, il y a eu un basculement, les personnes seules sans enfants sont plus nombreuses que les familles monoparentales (39% sans enfants et 37% avec enfants). Il devient de plus en plus difficile pour une personne seule de subvenir à ses besoins alimentaires. Malgré cela, les orientations faites par la MDS continuent d'augmenter, 61% cette année contre 58% en 2023. Cela se traduit par une augmentation du nombre de couples avec enfants (22% contre 18% l'an passé).

Ventilation par sexe :

Hommes	52 (44%)
Femmes	66 (56%)

Le nombre de femme (56%) reste bien supérieur à celui des hommes (44%), même si l'écart se réduit un peu plus chaque année (62% de femme en 2022, 57.5% en 2023).

Ventilation des bénéficiaires par âge :

Entre 0 et 3 ans	0 (0%)
Enfants de 4 à 14 ans	31 (26%)
Adolescents de 15 à 25 ans	23 (20%)
Adultes de 26 à 59 ans	52 (44%)
Personnes plus de 60 ans	12 (10%)

La répartition en fonction des âges reste assez semblable d'une année sur l'autre. Le pourcentage des moins de 25 ans est en légère hausse avec 46% des bénéficiaires cette année contre 43.5% l'an passé. Le nombre de personnes de plus de 60 ans reste identique et une légère baisse des adultes se fait sentir (46% en 2023 contre 44% en 2024). Cette année, il n'y a pas eu d'enfants de moins de 3 ans.

Ventilation des foyers bénéficiaires par Reste A Vivre (RAV) individuel journalier :

Inférieur à 3 €	23 (45%)
Entre 3 € et 4,99 €	3 (6%)
Entre 5 € et 7,99 €	8 (15.5%)
Entre 8 € et 9,99 €	10 (19.5%)
Supérieur à 10 €	7 (14%)

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

L'accès à l'épicerie est calculé en fonction du reste à vivre (RAV) journalier. Comme l'année dernière, les bénéficiaires ayant un RAV inférieur à 3 euros par jour et par personne, représentent la part la plus importante du public accueilli. Ce pourcentage, en très forte hausse, est passé de 35% en 2022 à 45% en 2024. Ceci peut s'expliquer par l'inscription en doublon des bénéficiaires du colis à l'épicerie depuis octobre 2023, 56% des foyers ont le double accès. En effet, face aux pénuries de produits frais proposés par la Banque Alimentaire et aux difficultés accrues des bénéficiaires pour faire des compléments de courses au supermarché, un accès restreint à l'épicerie a été ouvert aux personnes bénéficiaires du colis qui ont un RAV inférieur à 7€/jour/personne. Les bénéficiaires ayant un RAV compris entre 3 et 4.99 euros chutent de 20% en 2023 à seulement 6% en 2024. En conséquence, les personnes disposant d'un RAV compris entre 8 et 9.99 euros, passe de 11% en 2023 à 19.5% en 2024. 14% du public inscrit, a un RAV supérieur à 10 euros par jour et par personne, impliquant une demande à titre dérogatoire validée par la commission permanente du CCAS pour avoir l'accès à l'Epicerie.

Ventilation des denrées distribuées :

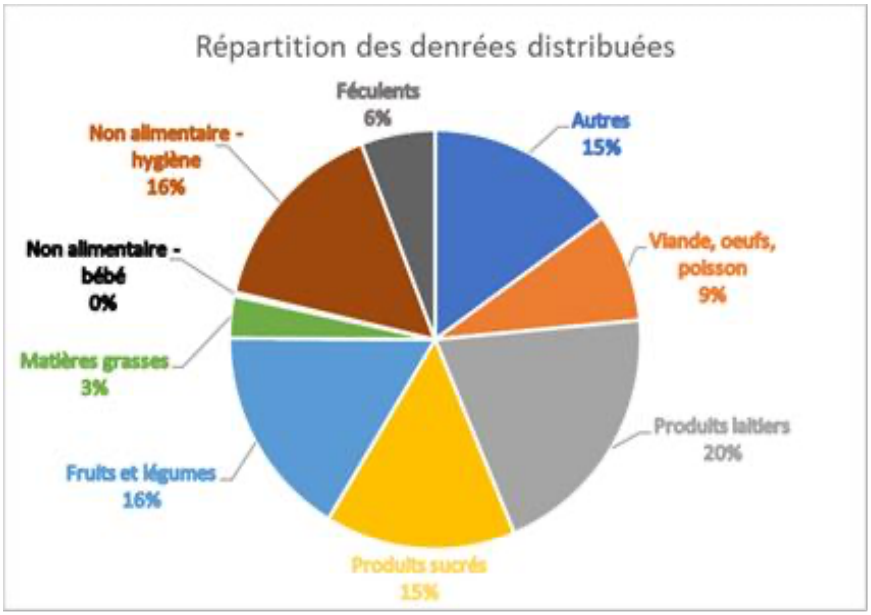

La répartition des denrées semble identique en 2024 qu'en 2023. Les produits laitiers restent en tête des ventes (20%). On constate cette année encore une diminution des ventes de fruits et légumes par rapport à l'an dernier (21% en 2022 contre 16% en 2024). La quantité de protéines est également en baisse avec 9% cette année contre 11% l'an dernier et 14% en 2022. Cela peut certainement s'expliquer par l'inflation qui ne cesse depuis 2022. Les matières grasses et les produits sucrés restent stables avec 3% de matières grasses et 14% de produits sucrés.

Les efforts doivent être maintenus sur le « bien manger » et inciter les bénéficiaires à acheter des produits sains. Un beau présentoir de fruits et légumes frais est proposé grâce à notre partenariat avec « Aux 4 saisons », ainsi qu'avec la maraîchère bio de Salles. Le pourcentage de participation des bénéficiaires a également baissé de 30% à 20 % sur les fruits et légumes.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Les différentes sources de financement

L'épicerie solidaire a plusieurs sources de financement. Le Département octroie une enveloppe de fonctionnement global de 15 000€ (en 2024) permettant l'achat de produit alimentaire et non alimentaire.

Le réseau ANDES redistribue à chaque épicerie une enveloppe du CNES (2524€ en 2024) et une enveloppe du FAAD (1436€ en 2024). L'enveloppe du CNES permet l'achat de produits alimentaires uniquement et l'enveloppe du FAAD permet l'achat de produits "bio", labélisés ou issus de circuit courts (moins de 200km). Les enveloppes du CNES et du FAAD ne représentent qu'une petite partie des sources du financement des achats de l'épicerie. Le fonctionnement de l'épicerie repose essentiellement sur l'attribution de la subvention du Conseil Départemental.

2. Les colis alimentaires

Le CCAS propose une distribution hebdomadaire de colis gratuits composés de produits secs, frais, fruits et légumes. Des produits d'hygiène et d'entretien peuvent être fournis sur demande mais nous en mettons à disposition chaque première semaine du mois.

La distribution a lieu les jeudis après-midi de 15h30 à 18h30 à la Maison Aquilino. Les bénéficiaires doivent se rendre disponibles sur ce créneau horaire pour récupérer leur colis. Une tierce personne peut également venir chercher le colis en leur nom en prévenant préalablement le CCAS. Des livraisons peuvent être également proposées en fonction de la situation et après évaluation du travailleur social.

Les bénéficiaires sont tenus de déclarer leur absence ou de leur indisponibilité à minima la veille de la distribution.

L'attribution des colis gratuits se fait sous condition de ressources selon le montant du reste à vivre journalier par personne. Ce reste à vivre ne doit pas dépasser 7 €. A titre dérogatoire et sous couvert d'une évaluation sociale faite par l'Assistante sociale, la commission permanente du CCAS pourra statuer sur l'attribution d'une aide alimentaire pour les familles dépassant ce seuil de reste à vivre.

En 2024, 13516 kg d'aliments ont été distribués aux 108 bénéficiaires répartis en 52 foyers, cela représente 1797 passages, chiffre en baisse par rapport à l'an dernier où nous avions eu 120 bénéficiaires pour 2347 passages. La durée moyenne au colis est de 8.8 mois, la majorité des accès dure entre 1 et 3 mois (30%) mais nous pouvons constater que 20% des accès sont supérieurs à 12 mois. Comme à l'épicerie, la majorité des personnes sont des femmes 62 % du public accueilli. La distribution de fruits et légumes est majoritaire avec 42.2% des denrées comme l'an dernier. Puis 20.3% de produits laitiers, 18.4% de féculents, 8.3% de protéines, 8.5% de produits sucrés et enfin 2.2% de matières grasses, en baisse par rapport à l'année dernière (4.5%).

3. Vie d'équipe

Le dernier week-end de novembre, comme chaque année, le CCAS participe à l'organisation de la collecte nationale de la banque alimentaire avec son équipe de bénévole, du Conseil des Sages, des jeunes du Labo et des élus. Les équipes s'installent à Aldi et au Carrefour Market afin de récolter des denrées alimentaires et des produits d'hygiènes. Cette collecte a permis de récolter 1684 kg de denrées au Carrefour équivalent à 3368 repas et 410 kg à Aldi équivalent à 820 repas, soit un total de

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

2094 kg correspondant à 4188 repas. Au niveau de la Gironde, 325 tonnes ont été récoltées équivalent à 650 000 repas pour les bénéficiaires.

Fin novembre, les bénévoles ont organisé un repas afin de partager ensemble un moment de convivialité. L'animatrice en a profité pour faire un point sur les actions de l'année et les futurs projets pour 2025.

LES ANIMATIONS SOCIALES

Plusieurs activités ou animations sont organisées tout au long de l'année afin d'accompagner plus largement les ménages orientés vers l'aide alimentaire.

1. Ateliers cuisine

Les ateliers les plus prisés sont les ateliers cuisine. Deux offres d'ateliers cuisine sont proposées : un atelier cuisine « Table de chef » à destination des adultes seuls et/ou isolés et un atelier cuisine « La Compagnie des Gourmands » à destination des parents avec leurs enfants.

L'atelier « La Table de chef » est animé, un mercredi par mois, par un professeur de cuisine bénévole et/ou par l'animatrice sociale du CCAS. Ces ateliers sont très demandés par nos bénéficiaires. Les menus sont conçus pour être économiques, de saison, facilement réalisables chez soi et visuellement travaillés. Ces temps sont l'occasion d'aborder la manière de faire ses courses, de choisir les aliments en fonction de leur qualité nutritionnelle, des saisons, de son budget, voire de ses pathologies. L'objectif principal est de rompre l'isolement des personnes seules.

Les ateliers « La compagnie des gourmands » ont lieu à chaque période de vacances scolaires sous forme d'ateliers cuisine et d'ateliers jeux créatifs en fonction de la période. Les ateliers de février et d'avril ont malheureusement dû être annulés en raison de l'absence de l'animatrice sociale. Au mois d'août, un repas autour de la courgette a été cuisiné avec un concours de pesée de courgette ! La plus jeune participante fût la gagnante. Pour Halloween, repas de monstre et confection de sac à bonbons, les citrouilles et les chauves-souris étaient de sortie.

2. Café papotage

Le « café-papotage » se poursuit, il a lieu à chaque ouverture de l'épicerie, à savoir le mardi après-midi et le vendredi matin. En effet, il est devenu un rendez-vous très attendu des bénéficiaires qui y partagent leur histoire autour d'une boisson et de petits gâteaux. Un petit groupe en profite également pour jouer à divers jeux de société, le « rumikub » et le « triomino » font fureur et une compétition acharnée peut avoir lieu. C'est aussi l'occasion de réaliser diverses activités initiées par les bénévoles. Le local a été décoré avec des photos prises par un ancien bénéficiaire, ce qui a apporté un peu de couleur et de gaité à la pièce.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

3. Parenthèse culture

Le CCAS a été lauréat de l'appel à projet « Parenthèse culture » lancé par ANDES. Un animateur extérieur est intervenu pendant les vacances d'Automne pour initier les bénéficiaires et les bénévoles à de l'éveil musical. Cette animation a beaucoup plu, tous ont participé aux chants, se sont amusés avec les divers instruments et ont écouté avec attention les Kamishibaï.

4. Divers

Certains bénéficiaires ont demandé à pouvoir bénéficier de cours de français. Un bénévole a eu l'occasion de dispenser des cours de FLE (Français Langue Etrangère) à Villenave d'Ornon et s'est porté volontaire pour dispenser ces cours.

Comme chaque année, le Collège Aliénor d'Aquitaine de Salles se mobilise pour une action de solidarité. Cette année, sur l'initiative de la principale adjointe, des boîtes solidaires ont été confectionnées par les collégiens au profit des bénéficiaires du CCAS. En suivant le tutoriel envoyé aux familles sur Pronote, les élèves ont confectionné, seuls ou en groupe, 62 boîtes cadeaux contenant chacune un vêtement chaud, un aliment bon, un produit de beauté, un loisir et un mot doux. Les boîtes ont été décorées afin d'en faire de vrais paquets cadeaux qui pourront aller sous le sapin des Sallois accompagnés par le CCAS. Les boîtes de Noël ont été récupérées et distribuées le jeudi 19 décembre afin d'offrir un peu de sourire et de chaleur lors des fêtes de fin d'année.

LES JARDINS FAMILIAUX

Cette année, l'animation de la parcelle partagée au sein des jardins familiaux a été limitée du fait des intempéries. En effet, les jardins ont été inondés jusqu'à l'été, empêchant une bonne préparation de la parcelle et entraînant une plantation tardive des légumes. Malgré un début tumultueux, les bénéficiaires ont pu récolter des légumes pendant l'été et l'automne. Les ateliers ont eu lieu les mercredis matin en gardant toujours à l'esprit qu'il s'agit d'un moment de convivialité.

Une maraîchère en agriculture biologique de Salles, Marylène DERIIEN, a réalisé un suivi plus régulier cette année afin d'accompagner au mieux les jardiniers malgré des conditions climatiques difficiles. Dans l'ensemble, il y a eu une belle récolte de légumes estivaux.

Les inondations n'ont pas permis de réaliser la fête du printemps et de la nature. Seule la fête de l'automne a eu lieu avec la participation d'un animateur expert en agrumes ainsi que de l'outil en main pour la confection de nichoirs à chauve-souris !

SENIORS

1. Repas des aînés

Le 1er Juillet, 264 personnes de plus de 72 ans, se sont retrouvées sur la place du champ de foire pour le traditionnel repas des aînés. Le menu proposé par la Boucherie Rolin a su régaler les papilles des seniors qui ont pu également danser sur les rythmes endiablés proposés par Christian Animation. En plus du repas, le CCAS a distribué 14 colis aux seniors étant dans l'incapacité de se déplacer pour des

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

raisons de santé. Ces moments conviviaux permettent réellement de lutter contre l'isolement social des personnes âgées sur le territoire.

2. Conseil des sages

Le Conseil des Sages (CDS) est une instance apolitique, laïque de 15 Sallois de plus de 55 ans, volontaires et engagés. Mis en place par le Conseil Municipal et accompagné par le CCAS et un conseiller municipal délégué, le Conseil des Sages s'inscrit dans une dynamique globale de la démocratie participative salloise. Il est reconnu comme une instance consultative, participative, porteuse d'idées et de projets.

Au cours de l'année 2024, le Conseil des Sages a eu le grand plaisir d'accueillir 4 nouveaux membres. Cris GUERNE, Mireille DARROUY, Pierre PETIT et Alain PINGAUD font désormais partis de cette instance. De plus, l'année 2024 a été marquée par la disparition d'un membre emblématique du Conseil des Sages. Monsieur Pierre MAUPU s'en est allé le 16 Juillet laissant derrière lui un grand vide. L'ensemble des membres du Conseil des Sages lui rend honneur et le remercie pour son implication, son engagement et sa grande sagesse.

En 2024, le Conseil des Sages a été particulièrement actif et porteur de projets nouveaux

- Rencontre avec le Conseil des Sages du Barp : Deux rencontres ont eu lieu avec le Conseil des Sages du Barp (à Salles et au Barp). Les deux collectifs ont échangé sur leur organisation respective, sur leurs bonnes pratiques et sur leur domaine d'intervention dans la vie de la commune. Les actions menées se rapprochent, l'organisation est un peu différente. Il a été évoqué la possibilité de bâtir des actions en commun dans le futur.
- Jeux Olympiques : La commune de Salles a souhaité réaliser un parcours de la flamme olympique à Salles. Le Conseil des Sages s'est associé à cet événement sportif. Dans ce cadre, plusieurs membres du Conseil des Sages ont participé à la reconnaissance du parcours de la flamme à travers la ville, en prévoyant l'emplacement des relais pour une arrivée au parc du Château de Salles.
- Causeries du patrimoine : Les causeries du Patrimoine et de l'histoire locale permettent d'enrichir le projet du Musée Intercommunal du Val de l'Eyre. Organisées par le Musée, la Mairie de Salles en partenariat avec le CDS et l'Office du Tourisme, elles ont réuni de nombreux sallois de souche et de cœur autour de plusieurs thèmes : l'histoire des maisons remarquables de Salles, les souvenirs de l'histoire ordinaire de Salles, les fêtes communales à travers le temps, les chiffres et les surnoms héréditaires.
- Participation au projet de l'Office du Tourisme : Valorisation du patrimoine local. Le Conseil des Sages a participé cette année à une action menée par l'Office du Tourisme portant sur la valorisation du patrimoine local. En participant à plusieurs réunions, le Conseil des Sages a permis d'identifier sur la commune des bâtisses remarquables. Une causerie du patrimoine a été aussi organisée autour de cette thématique afin d'alimenter ce projet.
- Rencontre avec Monsieur le Maire : Chaque année Monsieur le Maire rencontre le Conseil des Sages. C'est un moment très important qui se veut être une réunion d'échanges et les sujets abordés sont nombreux. Monsieur le Maire s'est dit très satisfait de constater la forte implication des membres du Conseil des Sages lors de nombreuses manifestations. Ce fût également l'occasion d'évoquer les actions de cette année et qui s'étoffent de plus en plus.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Monsieur le Maire a été très à l'écoute des futurs projets où le CDS compte s'impliquer sur la ville de Salles au service de la cohésion sociale et du mieux vivre ensemble.

- Fête de la Nature : Le 25 Mai dernier, le Conseil des Sages s'est investi dans un atelier d'échange de graines, de plantes, de conseils pour que chaque participant puisse s'investir dans leur merveilleux jardin fleuri et parfumé. Cette année, les enfants ont pu rapporter à leur maman une petite plante pour leur fête qu'ils auront choisie et plantée eux-mêmes.
- Concours Jardins et Potagers : Pour la troisième année consécutive, le concours des jardins fleuris a été initié par le Conseil des Sages, auquel s'est rajouté la catégorie "potagers". En tout ce sont 12 jardins et 5 potagers qui ont concourus cette année. Les lots pour les gagnants ont été offerts par les commerçants de Salles, la jardinerie du Val de l'Eyre et la graineterie de Mios. La remise des prix a eu lieu lors du forum des associations en septembre 2024.
- Festival Popul'Eyre : La participation du Conseil des Sages au Festival Popul'Eyre s'est effectuée sur deux niveaux. Premièrement, les membres ont participé de manière active à la préparation et à la mise en place, aide au montage des barnums, restauration, balisage du parking, démontage. De plus, le Conseil des Sages a tenu d'un stand au sein du "village animé" pour recueillir des informations en vue des "Causeries du Patrimoine".
- Repas des aînés : Comme chaque année, le Conseil des Sages se mobilise auprès de la collectivité et du CCAS pour la mise en place du repas des aînés (installation des tables, chaises, décorations...).
- Forum des associations / Septembre en Or : Cette année encore, le Conseil des Sages a tenu un stand lors du Forum des associations. Cependant, cette année le Conseil des Sages a tenu un stand afin de sensibiliser le grand public à la lutte contre les cancers pédiatriques et de mettre en avant ce mal qui touche 2500 enfants par an, dont 500 décèdent dans l'année. En effet, le mouvement Septembre en Or crée en 2012 reste méconnu du grand public et encore dans l'ombre du champ médiatique. Sur place, le Conseil des Sages a récolté 130 € de dons au profit de l'association Imagine for Margo.
- Semaine Bleue : Du 30 septembre au 5 octobre 2024, le Conseil des Sages a participé à la Semaine Bleue (semaine dédiée aux seniors). Les ateliers étaient nombreux et variés, allant de la culture de l'huître à la réparation de vélos en passant par différentes méthodes de détente. Une cinquantaine de Sallois(e)s y a participé.
- Octobre Rose : Comme l'an passé le Conseil des Sages a organisé un dimanche matin une marche rose. Cette année, 12 associations ont rejoint le Conseil des Sages dans ce projet et ont aidé à récolter 2402,19 € de dons qui ont été intégralement reversés à la Ligue contre le Cancer Comité Gironde. 220 participants sont venus marcher pour cette cause. C'est un vrai succès pour une première à Salles qui a vu fédérer autant d'associations (l'Outil en main, l'Eyre du Yoga, Bian Fu, Moto pour tous, Cap Danse, Accorderie, Raid du Champion, TaiChi Val de l'Eyre, Pétanque, Body Karaté, Comité des fêtes, Comité de Jumelage).
- Movembrer : La manifestation de Movember a été initiée par l'UCAS. Le Conseil des Sages a été sollicité pour faire partie du jury pour la plus belle vraie et fausse moustache. Cette action a permis d'informer et sensibiliser le plus grand nombre autour de la santé masculine avec des stands de sensibilisation.
- Collecte Aide Alimentaire : Le 22 et 23 Novembre, le Conseil des Sages s'est mobilisé lors de la grande collecte de la Banque Alimentaire afin de venir en soutien du CCAS et de ses

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

bénévoles. Cette collecte a permis de récolter 2094 Kg de denrées alimentaires ou non alimentaires représentant 4 188 repas.

- Téléthon : Samedi 14 et dimanche 15 décembre, lors du marché de Noël, le Conseil des Sages, l'Outil en Main, Action Solid'Eyre, et l'Echiquier Sallois ont proposé des animations au profit du Téléthon : une tombola, des tatouages éphémères, des parties de jeu d'échecs et un sapin solidaire. 640 euros ont été récoltés et ont été intégralement reversés au Téléthon.
- Concours décoration de Noël et participation projet conseil de quartier du Bourg : Dans le cadre des fêtes de fin d'année, la commune de Salles et le Conseil Des Sages organisent un concours sur le thème des décorations de Noël, respectueuses de l'environnement. Cette année, 9 habitants et 3 commerçants ont participé à ce concours. Les prix ont été remis lors des vœux du Maire. Cette initiative permet de valoriser tous ceux qui œuvrent pour embellir notre charmant village. De plus, cette année le Conseil de quartier du bourg a initié un nouveau projet s'appuyant sur une décoration du bourg à base d'objets de récupération, le Conseil des Sages a apporté sa contribution à cette action.

3. Animations seniors

Depuis 2022, le CCAS a développé un nouvel outil de communication, le "flash info seniors". Ce bulletin d'informations recense toutes les animations et activités proposées aux personnes de 60 ans et plus. Il est distribué tous les trimestres dans les boites aux lettres et est également disponible sur le site de la ville afin que toutes personnes soient en mesure de le consulter. L'objectif principal est donc d'informer les administrés sur les diverses activités proposées.

Cette année, le CCAS a proposé aux seniors de la commune :

DES SORTIES SPORTIVES

Le service des sports et le CCAS de Salles proposent tous les mois (sauf juillet aout) une sortie sportive hybride (ludique, environnementale, culturelle). En 2024, 91 personnes ont pris part aux 8 sorties sportives organisées :

- Vendredi 16 février : Jeux surdimensionnés
- Vendredi 29 mars : Initiation à la danse Country
- Vendredi 12 avril : Balade environnemental à Hostens
- Vendredi 31 mai : Visite du Cap Ferret
- Vendredi 28 juin : Balade au domaine de Certes
- Vendredi 27 septembre : Marche en forêt à Salles
- Jeudi 17 Octobre : Aquagym et détente
- Vendredi 29 Novembre : Renforcement musculaire et stretching

DES ATELIERS THEMATIQUES

- Un atelier numérique spécial "tablette" du 9 Février au 22 Mars en partenariat avec l'ASEPT. Cet atelier avait pour objectif de faire leurs premiers pas sur la tablette, de communiquer autrement avec leurs proches, d'appréhender l'aspect ludique de la tablette mais aussi de réaliser leurs démarches administratives ou de santé.
- Un atelier Cap "bien-être" du 4 Mars au 25 Mars en partenariat avec l'ASEPT. Cet atelier avait pour objectif de bénéficier de conseils personnalisés pour identifier les causes et les mécanismes liés au stress et aux émotions.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

- Un atelier numérique du 29 Avril et 24 Juin en partenariat avec l'ASEPT. Cet atelier a permis aux seniors de maîtriser l'usage de leur messagerie électronique, d'optimiser le classement de leurs documents, d'échanger avec leurs proches ou consulter un professionnel de santé à distance et protéger leurs données personnelles, ...
- Un atelier sophrologie et réflexologie du 30 Avril au 2 Juillet en partenariat avec l'association Sophr&co. L'objectif était d'aider les participants à prendre conscience de leur potentiel, de leurs capacités et surtout de prendre du temps pour soi et reprendre confiance en soi.
- Un atelier intergénérationnel du 30 Mai au 10 Juin. Le CCAS et le RPE ont imaginé 4 ateliers thématiques (lecture, sport, jeux, cuisine) pour créer un lien entre générations, se découvrir et faire découvrir tout l'univers des abeilles. Le groupe est également sortie au Rucher de Caillaou à Saint Magne le 10 juin matin.
- Un atelier cuisine intergénérationnel le 24 Octobre avec le Labo de Salles. Les jeunes et les seniors ont pu partager un moment convivial autour de la cuisine en préparant des recettes, faire leurs courses au marché en respectant un budget, confectionner un repas complet et le partager.
- Un atelier "l'Art en bouche" du 7 octobre au 17 Décembre en partenariat avec le Labo des Cultures. Le groupe a pu travailler à partir de tableaux inspirants pour confectionner des plats délicieux. Le projet s'est clôturé par un banquet réussissant les agents, les élus et les familles du groupe pour nous faire partager avec fierté cette aventure entre l'art et la gastronomie.

4. Semaine bleue

Du 30 Septembre au 4 Octobre, les seniors Sallois ont pu savourer une programmation riche en activités et animations diverses proposées par le Conseil des Sages et le CCAS. La semaine bleue s'organise chaque année grâce à l'engagement des partenaires locaux. Cette année, le Conseil des sages et le CCAS ont pu s'appuyer des sapeurs-pompiers de Salles, de l'Office du Tourisme, de l'autoécole du Val de l'Eyre, de Claudie Richard professeur de Yoga, du Labo des Salles, l'association Qi Gong, Intersport de Biganos, l'association des amis du musée de Belin Béliet.

La Semaine Bleue en chiffres c'est plus de 109 inscriptions, plus de 41 participants différents et 10 activités ou animations proposées.

- Lundi
  - Visite du Port de Laros
  - Découverte du Qi Gong
- Mardi
  - Atelier réparation de vélo et découverte du vélo à assistance électrique
  - Le yoga dans tous ses états
- Mercredi
  - Révision du permis de conduire
  - Smartphone et numérique les ados vous partagent leurs astuces
- Jeudi
  - Initiation aux premiers secours
  - Visite de l'église de Mons en vélo
- Vendredi
  - A la découverte d'un jardin botanique secret
  - Les postures clés pour rester en bonne santé

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

5. Monalisa

L'organisation

Le CCAS est l'institution porteuse de la dynamique Monalisa. À ce titre, toutes les personnes qui sollicitent ou qui sont repérées sont recensées par le CCAS qui initie le premier contact avec l'accompagné. Dans le cadre d'une visite à domicile, le CCAS s'attache à :

- Présenter le dispositif Monalisa,
- Recueillir le consentement de la personne en lui faisant signer une charte d'adhésion,
- Recueillir ses attentes,
- Identifier ses centres d'intérêt et ses traits de personnalité.

Lors des réunions mensuelles, le CCAS présente à l'ensemble des bénévoles les personnes nouvellement repérées. Ce sont les bénévoles qui décident qui ils accompagnent selon leurs disponibilités, leurs ressources et leurs capacités. La première rencontre entre les bénévoles et l'accompagné est supervisée par le CCAS.

L'accompagnement des personnes peut prendre différentes formes : qu'il soit individuel ou collectif, il doit impérativement être respectueux des choix des accompagnés et des bénévoles. L'accompagnement des personnes peut se faire par un ou plusieurs bénévoles. Les interventions et l'accompagnement proposés par les bénévoles sont uniquement liés au lien social.

Il peut prendre les formes suivantes :

- Visites de courtoisie au domicile des personnes (hebdomadaire ou bi hebdomadaire)
- Appels de courtoisie (à privilégier pour assurer un lien quotidien)
- Sorties
- Participation à des animations organisées par les associations ou la collectivité

En aucun cas, le bénévole ne peut se substituer aux missions de professionnels (aide à domicile, bricolage, entretien du jardin, déplacement pour des rendez-vous médicaux…).

Lorsqu'une personne souhaite s'engager bénévolement au sein de l'équipe citoyenne, le CCAS reste l'interlocuteur unique. Un premier contact physique ou téléphonique permet d'expliquer le fonctionnement du dispositif, le projet d'équipe et de recenser les disponibilités et les attentes de la personne. Lors d'une réunion mensuelle, la personne est conviée afin de rencontrer les autres bénévoles. Avant de rejoindre l'équipe citoyenne, chaque nouveau bénévole signe la charte citoyenne ainsi que le projet d'équipe.

L'année 2024 a été la première année de mise en place du dispositif Monalisa sur la commune. Créée fin 2023, l'équipe bénévole s'est vue accueillir de nouveaux bénévoles et de nouveaux accompagnements tout au long de l'année. Nous comptons actuellement 12 bénévoles impliqués dans la lutte contre l'isolement des seniors Sallois et 17 accompagnements dont 5 qui ont pris fin au cours de l'année (arrêt du dispositif à la demande des accompagnés, départ en EHPAD, décès...).

Ces différents accompagnements ont permis aux bénévoles de prendre conscience de l'importance de leur rôle dans la lutte contre l'isolement mais aussi de leur contribution au bien-être dans le maintien à domicile, jusqu'à l'accompagnement en fin de vie.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

La communication

En 2024, un réel travail de communication a été réalisé afin de faire connaître le dispositif sur le territoire. Les bénévoles ont distribué des flyers et des affiches dans les commerces et les structures de soins de la commune. Une information générale par mail auprès des partenaires/professionnels du domicile a été faite. Cette campagne de communication a été bénéfique. En effet, une structure d'aide à domicile a souhaité que nous présentions le dispositif aux agents de terrain lors d'une réunion d'équipe le 12 avril. Tout au long de l'année, les partenaires nous ont sollicité pour des orientations, montrant ainsi que l'équipe bénévole est bien repérée dans la lutte contre l'isolement des administrés.

La formation des bénévoles

La formation constitue un élément essentiel dans l'accompagnement proposés par les bénévoles. En effet, les différentes thématiques abordées leur permettent de renforcer leurs compétences et leurs connaissances. En 2024, une formation sur la prévention du risque suicidaire a permis à cinq bénévoles de se former. En 2025, plusieurs sessions de formations seront proposées tout au long de l'année.

La mobilisation des bénévoles

Dans le cadre de la semaine de la lutte contre l'isolement des personnes âgées du 10 au 15 juin, la journée Départementale des équipes citoyennes bénévoles, organisée par Monalisa Gironde et le Département de la Gironde, a eu lieu le 15 juin à Mérignac. Deux bénévoles, accompagnés de la référente seniors, ont pu y participer. Tout au long de cette journée, l'engagement bénévole était mis à l'honneur. Des ateliers thématiques, des temps d'échanges de pratiques, des témoignages et la présentation de projets à venir étaient au programme. À l'occasion de cette semaine de lutte contre l'isolement, une projection du film d'Edouard CARRION « un jour tu vieilliras » a été faite le 13 juin au cinéma de Salles. Les professionnels du domicile ainsi que l'équipe bénévole y étaient conviés. Cinq d'entre eux étaient présents.

Quatre bénévoles étaient présents lors du Repas des Aînés le 1er juillet, trois d'entre eux étaient également présents lors du Forum Seniors qui clôturait la Semaine Bleue, le 5 octobre.

Ces différents événements, riches en échanges et découvertes, leur ont permis de comprendre la place de l'équipe citoyenne dans ce tissu partenarial à l'échelle du territoire Sallois mais aussi Girondin. Cela a permis également une réelle mobilisation de l'équipe sur des temps forts en faveur des seniors.

Les moments conviviaux

En cette fin d'année 2024, un repas convivial a été organisé, permettant aux bénévoles et aux accompagnés de se retrouver autour d'un repas. Des boîtes cadeaux créées par des élèves du collège de Salles ont été offertes aux accompagnés.

Les cinq accompagnés présents ont apprécié partager ce moment de convivialité, tant avec les bénévoles qu'avec les autres accompagnés. Les cadeaux offerts par les collégiens de Salles les ont particulièrement touchés. En retour, des cartes de remerciement ont été écrites et transmises aux élèves. Les accompagnés et les bénévoles souhaitent pouvoir proposer d'autres moments de convivialité similaires.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

6. Forum du maintien à domicile

Le 5 Octobre, les CCAS du Val de l'Eyre ont organisé au Barp une journée dédiée aux seniors venant clôturer la Semaine Bleue. Ce projet a vu le jour grâce à la Convention Territoriale Globale portée par les 5 villes du Val de l'Eyre. Ce forum avait pour vocation d'informer le public sur comment vieillir à domicile le plus longtemps possible et dans les meilleures conditions. Le CCAS de Salles a été particulièrement mobilisé dans la réalisation de cet événement.

Tout au long de la journée des stands étaient tenus par des partenaires locaux pour présenter leurs services et leurs solutions pour favoriser le maintien à domicile. Pour tous les aspects de la vie quotidiennes ont été représentés : repas, sécurisation, aménagement du domicile, aides techniques, soins, vie sociale et droit et accompagnement.

A l'intérieur de la salle du Bateau Lyre, les participants ont pu profiter le matin d'une conférence gesticulée animée par Pascaline LAFON. Cette conférence portait autour de la place des aînés dans notre société. L'après-midi un goûter dansant était organisé. Malheureusement, la fréquentation au cours de cette journée n'a pas été à la hauteur des attentes. Une nouvelle formule sera proposée en 2025.

LE REGISTRE DES PERSONNES VULNERABLES

Le registre des personnes vulnérables a été mis en place à la suite de la canicule de 2003. C'est une obligation en application de l'article L121-6-1 du Code de l'action sociale et des familles : « Afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires, les maires recueillent les éléments relatifs à l'identité, à l'âge et au domicile des personnes âgées et des personnes handicapées qui en ont fait la demande ».

Au cours de l'année 2024, le CCAS a tenu à jour le registre des personnes vulnérables. Ce registre permet de recenser les personnes fragiles et/ou isolées afin de les contacter en cas de risques exceptionnels (canicules, grands froids, inondations...). Ce recensement des personnes âgées, handicapées ou isolées est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux en cas de déclenchement de tout plan d'urgence. Le registre est nominatif et confidentiel. Il comporte des informations relatives à l'identité, l'âge, l'adresse, les coordonnées téléphoniques et les personnes à prévenir en cas d'urgence.

Le registre peut être perçu comme une forme de sécurité pour ces personnes vulnérables. L'inscription peut être effectuée à leur demande, à la demande du représentant légal ou d'un tiers. Mais dans ces trois cas, il ne doit y apparaître aucune opposition. L'inscription demeure facultative et chaque usager se doit de tenir à jour les informations et de les modifier si nécessaire.

Un formulaire a été diffusé par différents canaux :

- Journal municipal
- Réseaux sociaux et site internet de la ville
- Flash info seniors
- Différents services d'aide à domicile de Salles
- Médecins, kinésithérapeutes et cabinets infirmiers de Salles.

Actuellement 61 personnes sont recensées sur le registre des personnes vulnérables.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

1. Le service logement

Depuis 2003, le CCAS dispose d'un service logement qui accompagne les administrés dans leurs démarches. En 2022, ce service a évolué, en effet, le CCAS est devenu bureau enregistreur et peut, à ce titre simplifier les démarches du public accueilli et améliorer le suivi des demandes. En 2024, le CCAS a enregistré 29 nouvelles demandes de logement et effectué 38 modifications (renouvellements, changement de commune ou de situation...).

Au 31 Décembre 2024, 336 demandes (rang 1 à 3) sont en cours sur la commune de Salles.

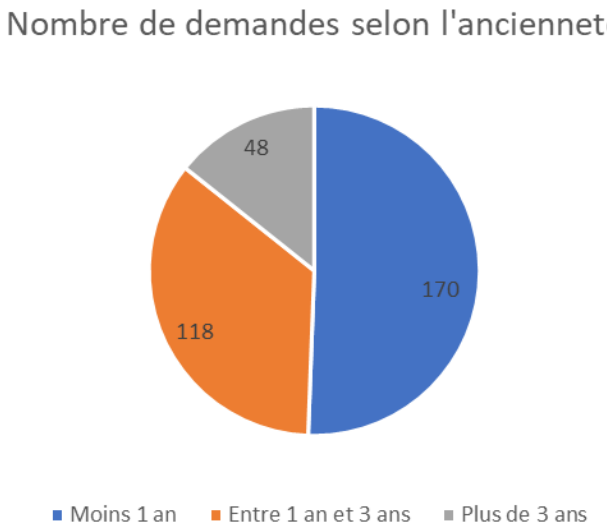

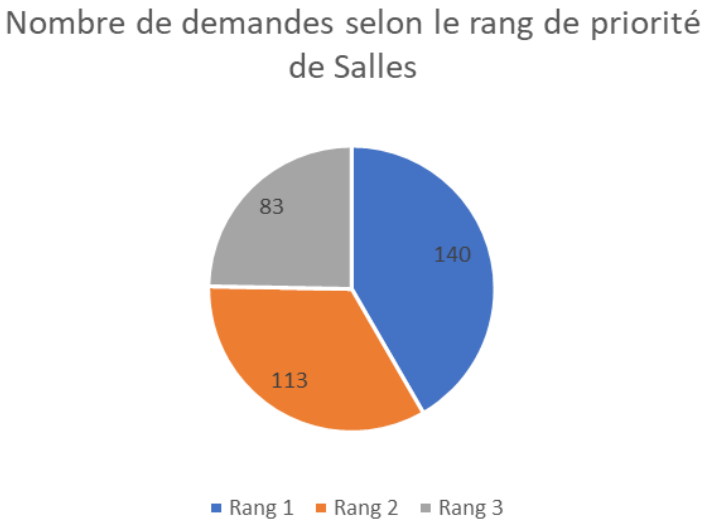

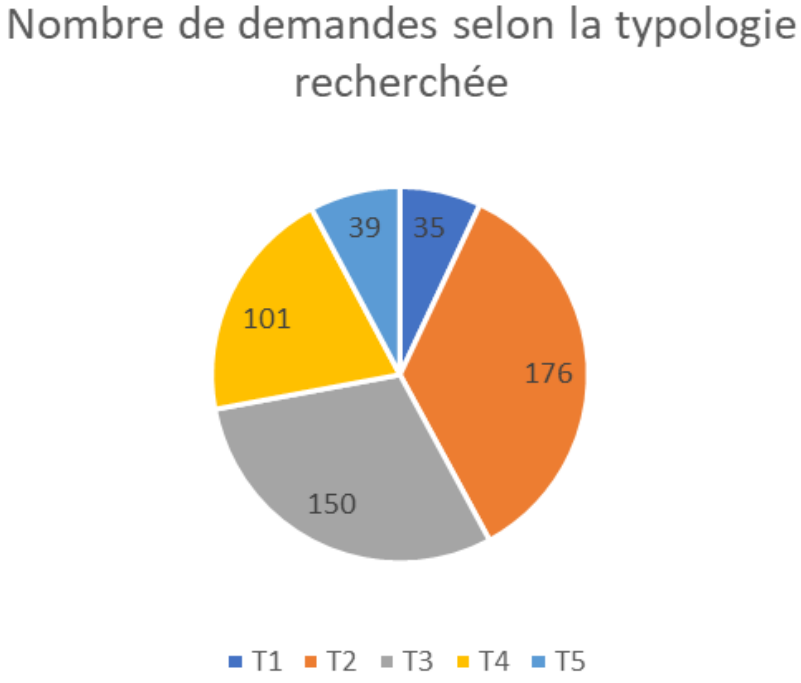

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

En 2024, deux résidences sociales ont été livrées. Le CCAS a travaillé en étroite collaboration avec les deux bailleurs (Atlantique Aménagement et Vilogia) afin que les logements puissent être attribués aux familles / foyers de façon la plus adaptée

La résidence Bulle d'Eyre (Atlantique Aménagement) compte 31 logements sociaux :

- 16 T2
- 8 T3
- 6 T4
- 1 T5

La résidence Saba (Violgia) compte 36 logements sociaux

- 10 réservés à des familles de militaires de la base aérienne de Cazaux
- 16 T2
- 10 T3

Ces logements ont principalement été attribués à des administrés sallois et à des personnes qui travaillent sur le bassin de vie du pays BARVAL.

2. Le logement temporaire

Le logement temporaire est un dispositif permettant aux habitants de Salles, en situation de détresse et d'urgence de logement, de bénéficier d'un hébergement temporaire et meublé. Ainsi, face à des situations d'urgence, le CCAS a la possibilité d'apporter un soutien par le biais d'un accueil temporaire au sein d'un logement meublé de type T2 situé en centre bourg pour une durée limitée de 3 mois renouvelable une fois. Durant cette période, le bénéficiaire hébergé s'engagera dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle afin de réunir les conditions d'accès à un logement. Cet accompagnement sera proposé par le CCAS ou la MDSI selon la situation.

En 2024, le logement temporaire a été occupé 53 jours par une femme avec son fils de 3 ans dans le cadre d'une séparation de couple et dans l'attente de l'attribution d'un logement social.

3. La domiciliation

Le CCAS propose aux bénéficiaires n'ayant pas de domicile stable d'être domiciliés à l'adresse du CCAS. L'objectif principal étant de leur offrir un justificatif de domicile ainsi qu'une adresse à laquelle ils peuvent recevoir leur courrier. La domiciliation leur permet également d'accéder à des droits et des prestations. En 2024, le CCAS recense 580 visites pour la domiciliation (courrier ou autres) et 48 demandes effectuées. Au 31 décembre 2024, 64 personnes ont une domiciliation en cours de validité.

4. L'aide sociale légale

Le CCAS assure l'instruction des dossiers d'aide sociale en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap. Ces dossiers concernent essentiellement la prise en charge des frais d'hébergement en établissement. En 2024, le CCAS a instruit cinq dossiers d'aide sociale pour personne handicapée, et un pour personne âgée. Sept obligations alimentaires ont également été constituées.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

5. Les aides facultatives

Les chèques services

Le CCAS dispose de Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP). Cette aide permet aux personnes en difficulté d'avoir accès à des denrées alimentaires, du carburant et des produits d'hygiène. En 2024, 1018.50 € ont été distribués à des familles salloises en difficulté.

Le CCAS distribue les CAP essentiellement pour des demandes en carburant et énergie (56 CAP en 2024 et pour pallier aux fermetures de l'aide alimentaire ou lors des fêtes de fin d'année afin de permettre aux bénéficiaires d'acheter des denrées plus spécifiques (100 CAP en 2024).

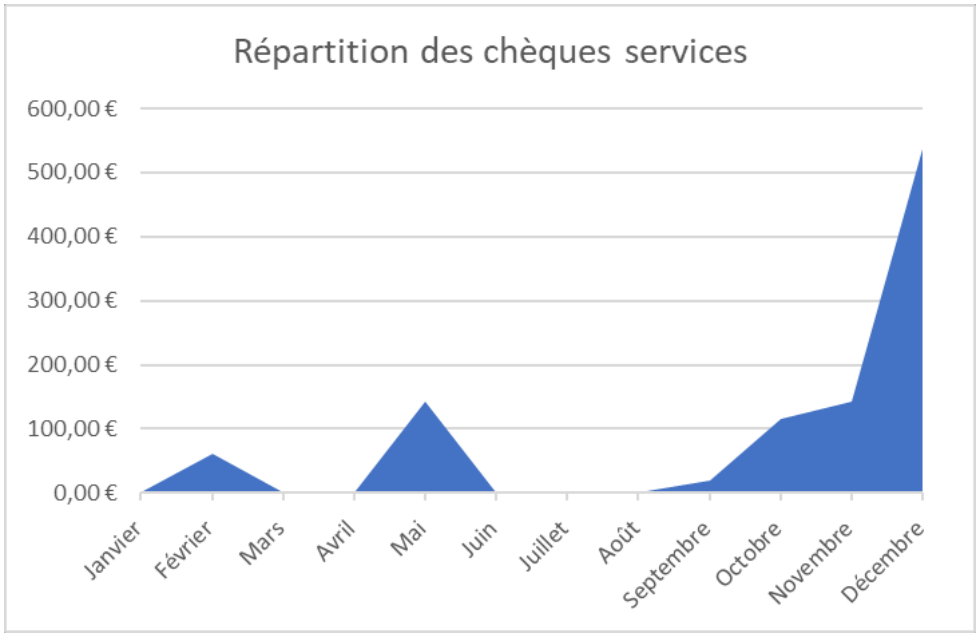

Les coupons sport

Pour répondre aux besoins recensés lors de l'analyse des besoins sociaux, le CCAS a mis en place, en fin d'année 2023, la possibilité pour les administrés de la commune de bénéficier de coupons sport. En collectif ou en individuel, de manière ponctuelle ou régulière, les coupons sport favorisent la pratique sportive des personnes les plus modestes. Ils sont attribués dans la limite de 50€ par an aux adultes dont le reste à vivre ne dépasse pas 15€ par jour et par personne.

Malheureusement, Le Trésor Public n'ayant pas adapté la régie, aucun coupon n'a pu être distribué en 2024.

L'aide au bois

L'aide au bois peut être accordée à toutes les familles dont le reste à vivre ne dépasse pas 7.5€ par jour et par personne. Elle peut être attribuée au maximum deux fois (sous réserve du bois disponible) sur les périodes hivernales d'octobre à décembre et de janvier à mars.

En 2024, quatre foyers ont pu bénéficier de cette aide.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Les aides financières

En 2024, trois demandes d'aides financières concernant trois foyers ont été formulées pour les motifs suivants pour un montant total de 1163.78 Euros :

- Hébergement d'un homme seul au camping suite à une séparation de couple et la perte de son emploi.
- Participation à une facture d'énergie
- Hébergement temporaire d'un couple au camping suite à la chute d'un arbre sur leur maison

Cependant, la participation de 150€ à la facture d'énergie n'a pas pu être versée, la personne concernée n'ayant pas fourni les justificatifs nécessaires au paiement de l'aide.

POINT RELAIS CAF

Le CCAS de Salles est identifié Point Relais CAF depuis de nombreuses années. Il est animé par deux agents et est accessible sur rendez-vous. L'assistante sociale et l'agent d'accueil sont régulièrement formés par la CAF afin de pouvoir répondre aux demandes des allocataires. Ces professionnels sont en capacité de fournir des informations de premier niveau, effectuer des simulations de droits et accompagner les administrés à la constitution des dossiers de demande de prestations. Néanmoins, ces agents ne sont pas des techniciens CAF, si cela est nécessaire les administrés peuvent être orientés vers le point d'accueil de Biganos.

Au total sur l'année 2024, 536 accueils pour la CAF, répartis de la manière suivante sur l'année :

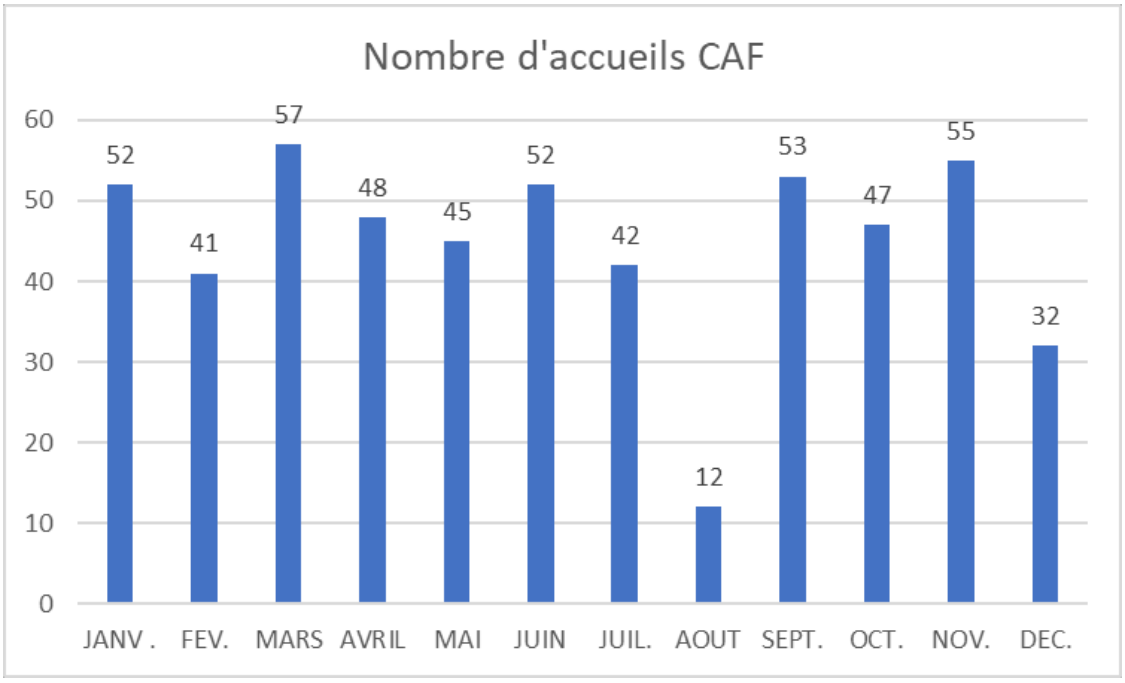

Pour un accueil effectué, plusieurs thématiques peuvent être abordées par les demandeurs.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

LES PERMANENCES

	Mission principale	Permanence	Les coordonnées
Le Pôle Territorial de Solidarité du Bassin (Conseil Départemental)	**Lutter** efficacement **contre l'exclusion** sous toutes ses formes et à améliorer les conditions de vie des habitants de la Gironde	Tous les **jeudis matin,** assurées par un travailleur social du Pôle Territorial de Solidarité **Lieu de permanence : CCAS**	Au : **05.57.76.22.10** Du lundi au jeudi : *08h30-12h30 et 13h30-17h15* Vendredi : *08h30-12h30 et 13h30-16h15*
France Travail	**Proposer** un **service** de proximité aux personnes en **recherche d'emploi**, notamment celles les plus en difficulté et sans moyen de locomotion.	**2 fois** par **mois**, les **mardis**, assurées par 2 conseillers spécialisés dans l'indemnisation et le suivi de parcours **Lieu de permanence : Permanence de l'égalité et du droit**	Au : **3949** Du lundi au vendredi : *08h30-12h30* **Sans** Rendez-vous le **matin**.
Mission Locale	**Accueillir, informer, orienter et accompagner** les jeunes de 16 à 25 ans révolus, **sortis du système scolaire** qui **recherchent un emploi ou une formation**. Possibilité de bénéficier d'un **accompagnement individuel** afin d'acquérir une **aide** dans la **construction** de son **parcours professionnel.**	Les **lundis, mardis et mercredis**, assurées par la conseillère en insertion professionnelle. **Lieu de permanence : CCAS**	Au : **07.76.58.33.65 ou 05.56.22.04.22** Les lundis, mercredi et jeudis : *08h30-17h30* Les mardis : *13h30-17h30* Les vendredis : *08h30-17h00*
La CARSAT (Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail)	**Informer** les assurés sur leurs **droits** à la retraite et les **conseiller** sur les **dispositifs** législatifs (poursuite d'activité, cumul emploi retraite, la retraite progressive…)	Les **jeudis une fois** par **mois**, assurées par un technicien de la CARSAT **Lieu de permanence : Permanence de l'égalité et du droit**	Au : **3960**
Point Conseil Budget (UDAF)	**Proposer** un **service d'accompagnement** budgétaire. Des **conseils** confidentiels, personnalisés et gratuits. **Objectif** : prévenir et traiter les difficultés financières	**Une fois** par **mois** le **jeudi après-midi,** assurée par une conseillère en économie sociale et familiale. **Lieu de permanence : CCAS**	Au : **05.56.01.42.00** Les lundis, mardis, jeudis : *09h00-12h00 et 13h30-16h00* Les mercredis et vendredis : *09h00-12h00*
Solidarité Femmes Bassin	Association qui **propose** aux femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales et à leurs enfants, un **accompagnement spécialisé et professionnel** prenant en compte toutes les conséquences des violences.	Les **vendredis** des **semaines impaires** de **8h30 à 17h30,** assurées par un(e) salarié(e) de l'association **Lieu de permanence : CCAS**	Au : **06.89.61.49.10** Du lundi au dimanche : *09h00-21h00*

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

PERSPECTIVES 2025

En 2025, le CCAS souhaite poursuivre la dynamique engagée depuis 2020 :

- **Poursuite de l'aide alimentaire** : Le nombre de bénéficiaires de l'Epicerie Solidaire ayant été en augmentation en 2024, cette dynamique pourrait se poursuivre en 2025. Il sera donc nécessaire de prévoir un budget à la hausse pour les achats liés à l'aide alimentaire et ce malgré le développement des sources d'approvisionnement en dons ou à moindre coût.
- **Poursuite des animations sociales** : Le CCAS continuera à proposer différentes animations sociales : café papotage, ateliers cuisine, ateliers parents enfants, 3 animations aux jardins familiaux, un atelier d'éveil musical et un atelier autour du bien-être. Pour ces actions le CCAS bénéficie d'un appui du Conseil Départemental et du réseau ANDES.
- **Poursuite des animations seniors** : Le CCAS souhaite poursuivre la dynamique d'animation seniors impulsée par la parution du flash info, le soutien du Conseil des Sages et la poursuite de Monalisa. Pour l'ensemble de ces actions, le CCAS a sollicité le soutien de la Conférence des Financeurs
- **Poursuite des aides facultatives et secours d'urgence** : Outre l'aide alimentaire, le CCAS dédie chaque année, une partie de son budget aux aides facultatives et au secours d'urgence pour venir en soutien des Sallois en difficultés financières. Les aides seront maintenus pour l'année 2025

Pour le SAD, le CCAS prévoit le maintien du service mais anticipe une baisse des heures réalisées avec la mise en place du projet de télégestion du Conseil Départemental (facturation à la minute sans arrondis). Des recrutements temporaires seraient à prévoir pour les périodes estivales et de Noël. Ces recrutements pourront aboutir à une pérennisation afin d'anticiper le départ à la retraite de 3 agents en 2026. Le CCAS a également à cœur de maintenir une certaine qualité de vie au travail, pour cela le SAD va maintenir ses actions, grâce à la dotation qualité :

- Temps conviviaux
- Groupes d'analyse de pratique
- Equipement de protection individuelle
- Heures de prévention individuelles
- Réunions de coordination
- Doublons…

En 2025, le CCAS envisage d'adapter ses horaires d'ouverture au public. Une concertation va être lancé dans ce sens avec les agents du service et les élus. Une vigilance sera à apporter au SAD afin de maintenir une continuité de service et sur la mission de domiciliation. Pour cette mission le CCAS devra également revoir les modalités de son standard téléphonique (afin de distinguer l'accueil physique et la disponibilité téléphonique). Il sera également nécessaire de procéder à une évaluation des coûts de téléphonie (notamment lignes fixes).

De plus, afin de soutenir le personnel du service, le CCAS souhaite pouvoir mettre en place un groupe d'analyse de pratique au profit des agents administratifs. En effet, les agents sociaux du SAD bénéficient déjà de ces espaces de parole depuis de nombreuses années. Cependant, au regard du public accueilli au CCAS, la mise en place de ces groupes d'analyse de pratique viendrait soutenir les équipes administratives.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Le CCAS s'impliquera également dans les orientations de la CTG en portant sur l'axe action sociale :

- Parcours Seniors : mise en place d'ateliers et d'animations sur les 5 communes du Val de l'Eyre
- Rencontre interprofessionnelle du domicile
- Déploiement des aides alimentaires
- Actions de lutte contre l'isolement…

Enfin, en 2025, le CCAS souhaiterait également pouvoir promouvoir, encourager et féliciter l'engagement des bénévoles. En effet, le CCAS peut actuellement compter sur 50 bénévoles qui s'investissent pour l'aide à l'alimentaire, dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées, les jardins familiaux ou au sein du Conseil des Sages. Une journée pourrait leur être consacrée afin de faire du lien entre leurs différentes missions.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Nombre de Membres en exercice : 10
Présents : 8
Absent représenté : 0
Votants : 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ville de SALLES
Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à 17 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Salles, dûment convoqué en date du 17 mars 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Salles, sous la présidence de Madame Sylvie DUFOURCQ, Vice-Présidente du CCAS.

PRÉSENTS : Sylvie DUFOURCQ, Anne Marie MOREIRA, Jean Pierre POUMEYRAU, Natacha BELOUGNE, Nadine GOUARD, Patrice JOUBERT, Marie Christine SACAU, Jean Louis SAPHORES

ABSENTS EXCUSÉS ET/OU REPRÉSENTÉS : Bruno BUREAU, Gaëlle GAGO ALUI

DÉLIBÉRATION N°2025 - 01 : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES DU CCAS DE SALLES

Rapporteur : Sylvie DUFOURCQ

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et de la famille ;

Vu le règlement intérieur du CCAS validé par délibération n°2021-03 en date du 1er février 2021 ;

Considérant que chaque année, le CCAS fait état de son bilan de l'année N-1 ;

Considérant que ce rapport d'activités doit préalablement être présenté au Conseil d'Administration avant sa diffusion au grand public ;

Considérant que ce rapport d'activités fait état de l'ensemble des actions menées par le CCAS durant l'année 2024 :

- La vie du service
- L'accueil du public
- Le service d'aide et d'accompagnement à domicile
- L'aide alimentaire
- Les animations sociales
- Les jardins familiaux
- Les seniors
- L'accompagnement social
- Le point relais CAF
- Les permanences
- Les perspectives 2025

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 01/04/2025
Reçu en préfecture le 01/04/2025
Publié le
ID : 033-263304867-20250324-2025_01-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration :

- **VALIDE** le Rapport d'Activités 2024 du CCAS joint à la présente délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

À Salles, le 24 mars 2025

Maire de Salles,

Président du CCAS,

Bruno BUREAU

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
33770
SALLES

Secrétaire de Séance,

Membre du Conseil d'administration,

Nadine GOUARD

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité. Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.